



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-sixième session

Points 108, 110, 112 et 118 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions de politique sectorielle

##### Environnement et développement durable

**Migrations internationales et développement,  
y compris la question de la convocation d'une conférence  
des Nations Unies sur les migrations internationales  
et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations**

**Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

### **Lettre datée du 7 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Consensus de Téhéran, adopté le 22 août 2001, à l'issue de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement du Groupe des 77, tenue à Téhéran (République islamique d'Iran) du 18 au 22 août 2001.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session ordinaire, au titre des points 108, 110, 112 et 118 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur de la République islamique d'Iran,  
Président du Groupe des 77  
(Signé) Bagher Asadi

---

\* A/56/150.



## Annexe

### **Annexe à la lettre datée du 7 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Consensus de Téhéran**

##### **Coopération Sud-Sud : un impératif commun**

**(Téhéran, le 22 août 2001)**

Nous, participants à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Téhéran, du 18 au 22 août 2001, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Caracas, réaffirmant l'importance et la validité des divers déclarations et programmes d'action adoptés depuis lors par le Groupe des 77 et déclarant à nouveau notre attachement résolu aux principes et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de La Havane, avons décidé d'aller de l'avant avec détermination et sans attendre quant aux cinq objectifs ci-après, d'intérêt commun pour le monde en développement dans le contexte de la coopération Sud-Sud, et, à cet effet, demandons à tous les partenaires associés à l'effort de développement international d'apporter un appui véritable à la réalisation de ces objectifs.

#### **1. Consolider la plate-forme Sud-Sud**

Tout en constatant le besoin et les possibilités croissantes de coopération Sud-Sud, de même que les progrès non négligeables accomplis dans un certain nombre de domaines, nous sommes pleinement conscients des problèmes, des lacunes et des obstacles existants. Nous avons conscience également des possibilités énormes qui s'offrent dans bien des domaines et dont il reste à tirer parti. Il importe de combler l'écart entre les objectifs fixés et les mesures convenues, d'une part, et l'action menée, de l'autre.

La situation a évolué au cours des 20 dernières années, de nouveaux problèmes et de nouvelles questions se posent dans un cadre inédit. Il faudrait procéder à une évaluation réaliste et objective des plans et programmes d'action du Groupe, ainsi que de l'état de leur avancement, en vue de les reprendre dans une plate-forme actualisée à soumettre, pour examen et suite à donner, à la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud que le Sommet de La Havane a décidé de tenir en 2003. À cette fin, toutes les dispositions nécessaires doivent être prises pour donner aux États membres du Groupe des 77 un aperçu stratégique du nouvel environnement mondial et des liens d'interdépendance qui le sous-tendent, ainsi que des changements intervenus dans les pays en développement qui ont une incidence sur la coopération Sud-Sud aujourd'hui, notamment dans les nouveaux domaines où cette coopération peut être fructueuse.

## **2. Édifier des institutions plus fortes pour le Sud à l'échelon mondial**

La coordination des politiques et des positions de négociation communes sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale est essentielle et exige un appui théorique et technique adéquat, une coordination interne et un processus préparatoire adéquat. Le Groupe des 77, tirant parti des succès qu'il a récemment enregistrés dans le cadre de processus internationaux de première importance, devrait s'attacher à faire valoir les préoccupations et exigences légitimes du Sud avec autant de vigueur aux conférences de Doha (Qatar), Monterrey (Mexique) et Johannesburg (Afrique du Sud), qui aborderont chacune des questions cruciales pour tous les pays et les peuples du Sud. Le Groupe devrait continuer de consolider le sens qu'il a maintenant de sa crédibilité et de sa puissance en tant que force de négociation de premier ordre.

La coopération Sud-Sud au niveau mondial exige un appui institutionnel adéquat et structuré. Des mesures devraient immédiatement être prises pour élargir et renforcer le secrétariat du Groupe des 77 à New York afin de mieux appuyer les activités du Groupe. La mise en place d'institutions constitue l'un des principaux éléments d'une coopération Sud-Sud plus efficace à l'échelon mondial et devrait résolument se poursuivre. Il faudrait avant tout, pour ce faire, que le Sud mobilise les ressources financières et les ressources humaines qualifiées nécessaires pour tenir ses propres institutions.

## **3. Combler le fossé du savoir et de l'information**

Données empiriques et aperçu général de la coopération Sud-Sud font défaut. Ce fossé du savoir et de l'information doit être comblé sans attendre, ce qui implique que la priorité soit accordée à la mise en place d'une capacité collective passant, notamment, par le lancement d'un « Rapport du Sud » sur l'état de la coopération Sud-Sud, en tant que référence de base et outil politique et analytique majeur pour la coopération Sud-Sud.

## **4. Mettre en place des partenariats reposant sur une large assise**

La coopération Sud-Sud est une entreprise commune des peuples et des pays du Sud, fondée sur leurs objectifs communs et leur solidarité. Elle devrait reposer sur une large assise, mettre à contribution non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile, divers arrangements novateurs, dans le domaine des arts et de la culture, notamment, les particuliers, les populations dans leur ensemble et les institutions, groupes et autres organisations du Sud qui oeuvrent dans les pays en développement et entre eux. Des modalités et partenariats nouveaux permettant d'assurer une telle mobilisation et une large participation devraient être encouragés et pratiqués, le meilleur parti étant tiré des nouvelles technologies de l'information et des communications.

## **5. Mobiliser un appui mondial en faveur de la coopération Sud-Sud**

La coopération Sud-Sud a été quelque peu négligée par la communauté internationale. La politique d'ensemble a été fragmentée, un volume limité de ressources financières allant à cette forme de coopération. Pour qu'un appui véritable y soit efficacement apporté, la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies et les autres grandes institutions internationales, de même que la

communauté des donateurs, sont instamment priés de réexaminer leur approche et leur politique, et d'apporter un vigoureux appui dynamisant, y compris les ressources financières requises, à la coopération Sud-Sud sous toutes ses formes. Dans ce contexte, le rôle que le Programme des Nations Unies pour le développement peut jouer en appuyant la coopération Sud-Sud et en préconisant une mondialisation plus ouverte devrait être réaffirmé. Un appui actif à diverses institutions du Sud, y compris des établissements de recherche, importe également pour ce qui est d'amplifier la capacité institutionnelle et de négociation du Groupe.

L'opinion publique devrait être mieux informée des objectifs et de la valeur de la coopération Sud-Sud. Il est proposé qu'une Décennie internationale de la coopération Sud-Sud et une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soient proclamées afin de contribuer à une meilleure prise de conscience et de susciter le dynamisme et la visibilité politiques qui accompagnent les autres décennies internationales.

#### **Message de remerciement au pays hôte**

La dixième session, tenue sous les heureux auspices de l'année du « Dialogue entre les civilisations », inspirée par la République islamique d'Iran, a traduit aussi bien la lettre que l'esprit du renforcement mutuel de la coopération Sud-Sud et des relations avec nos partenaires de développement.

---